



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Consignes DASCO :

*Ce régime dégradé pourra être mis en œuvre dans les écoles où la tension sur les effectifs est forte et reposera sur 3 critères cumulatifs :*

*- critère 1 : l'application des taux pratiqués avant 2013 en appliquant les mêmes taux pour tous les temps pour faciliter la gestion soit :*

*- maternelles midi, ateliers, goûter = 1/25*

*- élémentaires midi, ateliers, études surveillées = 1/32*

*- mercredi après-midi = 1/20 en maternelle et 1/25 en élémentaire (1/25 et 1/32 trop accidentogène sur une durée de 5h/ 4h30)*

*Pour les vacances, nous appliquerons un ratio de 1/14 en maternelle et de 1/18 en élémentaire, pour tenir compte de l'amplitude d'encadrement.*

*- critère 2 : l'activité périscolaire reste sous la responsabilité du REV ou du REV suppléant ou d'un animateur titulaire du BAFD ou en cours d'acquisition si les deux premiers sont absents ;*

*- critère 3 : la présence minimale de 3 personnes dont responsable d'accueil ou agent désigné comme assumant temporairement la fonction.*

## Commentaires du SUPAP-FSU :

*-Avant 2013 le taux d'encadrement sur l'interclasse en maternelle était de 1/15...pas de 1/25 !*

*-Avant 2013 les TAP n'existaient pas et le seul temps « d'animation pur » le centre de loisirs était à 1/8 en maternelle...pas 1/25 et 1/12 en élémentaire...pas 1/32 !*

*-Avant 2013 le centre de loisirs du mercredi était à 1/8 en maternelle...pas 1/20 et 1/12 en élémentaire...pas 1/25 !*

*-Avant 2013 le centre de loisirs petites vacances était à 1/8 en maternelle...pas 1/14 et 1/12 en élémentaire...pas 1/18 !*

**Il s'agit donc bien de taux d'encadrement encore plus dégradés qu'à une époque où les ACM n'étaient pas déclarés !**

**Et ce avec la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui !**